

## L'École de la République remise en cause

La crise économique se poursuit avec son cortège de plans sociaux et de hausse du chômage sur fond de désindustrialisation. Pour toute réponse, le Président de la République tente de nous faire croire que le chômage baisse parce qu'il augmente moins vite. Il fait des choix qui accentuent une politique libérale qui répond pleinement aux exigences du patronat (pacte de responsabilité - réduction des dépenses publiques...). C'est non seulement à l'opposé d'une politique de transformation sociale mais surtout ce n'est absolument pas à la hauteur des enjeux.

Face à la violence de la situation, la réponse des salariés malmenés aboutit ponctuellement à des mobilisations fortes, voire jusqu'au-boutistes, mais pas à un mouvement d'ampleur. Dans ce contexte marqué par une absence de perspective politique de gauche crédible, les idées réactionnaires resurgissent avec une force inquiétante, rappelant les heures les plus sombres d'un passé pas si lointain.

Le dernier avatar a vu s'agglutiner catholiques et musulmans intégristes, ultra conservateurs et néolibéraux autour d'un rejet commun des missions fondamentales de l'éducation nationale et des valeurs de la République. Lors de la «Journée de retrait des écoles», de la manifestation «jour de colère»

du dimanche 2 février, ou dans les discours devant les médias, tous expriment des propos qui remettent gravement en question les valeurs de la République comme le rôle éducatif de l'École.

Les attaques dont l'expérimentation «ABCD de l'égalité» est victime sont alarmantes, sur la forme comme sur le fond. En utilisant des procédés dignes de la propagande la plus délirante, c'est bien une valeur fondatrice des droits de l'homme et de la démocratie, un symbole de la République qui est attaqué ! Vouloir simplement «transmettre une culture de l'égalité et du respect entre filles et garçons» est donc si subversif dans l'esprit de ces manifestants ?

Par ailleurs, derrière l'affirmation que «l'éducation relève de la seule sphère familiale et privée» c'est bien d'un déni du rôle de l'École à éduquer les enfants qu'il s'agit ! A quoi serait-elle alors réduite ? Au seul apprentissage de savoirs basiques, lire écrire, compter et - un peu - communiquer en anglais, à la maîtrise de quelques compétences pour «optimiser l'employabilité» de chacun de nos élèves sur un marché du travail de toutes façons bouché ? On reconnaît bien là le projet d'une école libérale réduite au minimum.

Il est grand temps de réagir collectivement pour imposer un autre discours sur l'école et lutter pour la sauvegarde de nos valeurs démocratiques. Les congrès académiques et le congrès national du SNES, qui se tiendra en avril à Marseille, en seront l'occasion.

Laure FLAMAND

### SOMMAIRE

**page 1**

• Édito

**page 2**

• Congrès : 4 thèmes

**page 3**

• Congrès : calendrier

**page 4**

• Actualité

Compte rendu enquête

réforme de nos statuts

Courriels non sollicités :

protégeons nos boîtes électroniques

### **Thème 1 : Du collège au lycée, un tremplin vers la réussite**

A l'opposé de la vision strictement utilitaire de l'école du socle, le SNES propose de mettre en oeuvre une éducation fondée sur une culture commune émancipatrice et égalitaire. Au collège, la diversité des pratiques pédagogiques et les options favorisant la mixité scolaire sont indispensables pour favoriser la réussite de tous les élèves. Les disciplines doivent, sans hiérarchisation, préparer l'accès aux trois voies du lycée. La diversification des voies, des séries et des spécialités au lycée reste un vecteur fondamental de la démocratisation qui doit être maintenu. Une formation initiale exigeante, obligatoire jusqu'à dix-huit ans, permettrait une meilleure insertion des jeunes dans leur vie professionnelle. Mais la possibilité de reprendre une formation à tout moment doit être offerte à tous ceux qui sortent du système éducatif sans qualification.

Une cohérence doit s'établir dans l'ensemble du second degré, à travers des programmes nationaux qui tissent des liens entre les disciplines.

La réussite de tous les élèves nécessite aussi de véritables équipes pluriprofessionnelles, avec une Vie scolaire renforcée et des CoPsy suffisamment nombreux, notamment en Education prioritaire. Les réformes, les expérimentations et les nouvelles technologies doivent être envisagées uniquement comme sources d'améliorations des conditions de travail et d'études et non comme des contraintes stériles.

Sylviane Gutierrez, Stéphane Grégoire, Laurent Lecuyer

### **Thème 3 : Penser des alternatives pour une société plus juste et solidaire**

Dans le cadre du thème 3 «Penser des alternatives pour une société plus juste et solidaire», nous avons porté particulièrement notre attention sur le point 3 «Droits et libertés». Depuis 2 ans, notre société connaît en effet une multiplication d'expressions «décomplexées» sur des débats variés (droit des femmes, questions migratoires, famille, etc.). Fort des valeurs et de l'histoire du syndicalisme, le SNES doit pleinement s'emparer de ces enjeux pour faire vivre la démocratie et jouer son rôle dans la garantie des libertés fondamentales et des droits dans notre pays. La lecture du rapport préparatoire a donc mis en évidence la nécessité de préciser et de renforcer les mandats de notre syndicat sur deux sujets d'actualité. Tout d'abord, la montée de la xénophobie, du racisme et la résonance plus forte des discours d'extrême droite dans la société nécessitent une prise de position plus ferme du SNES (point 3.1). Ensuite, les discours réactionnaires sur l'école et ses valeurs imposent à notre syndicat d'affirmer davantage son engagement dans la lutte contre les discriminations hommes/femmes et leurs traductions dans l'enseignement secondaire (point 3.2).

Jérôme Philippe, David Caillet

### **Thème 2 : De l'ambition pour les personnels et nos métiers**

Après plusieurs années d'attaques contre nos métiers, de dévalorisation et de volonté d'individualisation de nos carrières, le SNES se doit d'être porteur de revendications pour permettre la revalorisation de nos métiers et de nos carrières, renforcer leur attractivité et permettre aux personnels de reprendre la main sur leur métier.

Certes, les conditions d'entrée dans le métier peuvent s'améliorer avec un retour de la formation des nouveaux enseignants à la rentrée 2014 mais que dire de leur traitement qui baissera.... Ajoutons à cela des perspectives de mutation réduites pour tous, une autonomie des établissements qui vise à contraindre de manière plus ou moins affichée les enseignants dans des domaines qui relèvent pourtant de leur liberté pédagogique ...

Face à cette situation, comment concevoir nos métiers ? Quelles évaluations de nos pratiques pour quelle notation ? Quelle formation initiale et continue ? Quels droits pour les fonctionnaires non titulaires ? Quels dispositifs pour les fins de carrières ? ...

Mohamed Mokrani, Sandrine Rayot

### **Thème 4 : Pour un syndicalisme offensif, porteur d'espoir et moteur de progrès social**

Le nouveau mode de décompte de la représentativité syndicale a induit un fort clivage entre les organisations ayant opté pour un accompagnement des politiques actuelles d'un côté et les organisations tenantes d'une transformation sociale de l'autre. Ces dernières ont cependant de grandes difficultés à construire des stratégies et des actions communes sur des dossiers pourtant essentiels. Si la création d'un nouvel outil syndical efficace semble nécessaire, la façon d'y arriver semble plus compliquée : la stratégie de diversification de la FSU, visant à étendre son champ de syndicalisation au-delà de l'éducation, n'a pas eu le succès escompté. La FSU doit-elle désormais envisager son intégration à une confédération ? Sur quelles bases et comment ?

En corollaire, que doit faire le SNES face aux organisations syndicales qui ont clairement adopté une stratégie offensive contre lui ? Doit-il continuer à ignorer les attaques fréquentes dont il fait l'objet ou répliquer ? Dans ce cadre, comment doit-il envisager sa stratégie de communication ? Quel usage doit-il faire de moyens de communication tels que les réseaux sociaux ou les mailings ?

Au niveau interne, comment revivifier le réseau d'adhérents et de militants à tous les niveaux, et notamment comment donner les moyens aux secrétaires de S1 d'assumer leurs responsabilités sans s'épuiser ni être l'objet de sanctions de la part des chefs d'établissement ?

Nathalie Faivre, Laure Flaman



## Les congrès académiques et le congrès national

Ils ont vocation à fixer "la feuille de route" du SNES pour les deux années à venir. La plate-forme revendicative qui en découle traite aussi bien des questions éducatives que des revendications touchant à nos métiers et nos qualifications ou à des enjeux sociaux. Elle a vocation à être construite par l'ensemble des syndiqués. Les congrès académiques effectuent la synthèse des discussions sous forme de textes soumis au vote et désignent leurs représentants -une dizaine pour notre académie - au congrès national, il aura lieu cette année à Marseille du 31 mars au 4 avril.

L'année de congrès est aussi l'occasion pour chaque syndiqué, dans le cadre du fonctionnement démocratique du SNES et de la FSU, de porter jugement sur le travail accompli lors des deux années précédentes à travers le vote à bulletin secret des rapports d'activité et financiers nationaux et académiques -il a eu lieu, dans notre académie, du 27 janvier au 14 février- et de voter pour renouveler les équipes de direction de leur syndicat : scrutin à venir en mai prochain...

## Le congrès du SNES c'est aussi notre congrès Invitation aux retraités

Les retraité(e)s ont toute leur place au SNES, toute leur place dans le congrès académique. Nous vous invitons, en conséquence, à venir nombreux mardi 18 mars pour participer aux débats et aux échanges.

Une commission nous permettra d'examiner d'un peu plus près la situation des retraité(e)s et de continuer à nous interroger sur le contenu et l'organisation d'une activité syndicale pour des syndiqués et des militants retraités qui sont de plus en plus nombreux au SNES.

Nous aurons aussi tout loisir pour échanger sur les thèmes du congrès avec nos collègues en activité. Venez nombreux et n'oubliez pas de vous inscrire en suivant les modalités précisées dans le bulletin

Michèle Farey  
Jean-Pierre Billot  
Bernard Peyret.

**18 mars 2014**  
**ESPE site Montjoux,**  
**57 avenue de Montjoux BESANÇON**

## Congrès académique SNES/FSU

**Avec la participation**  
**de Jacques Lacroix, secrétaire national**

### Programme :

**Thème introductif :** Une dynamique pour une profonde transformation sociale

**Thème 1 :** Du collège au lycée, un tremplin pour la réussite

**Thème 2 :** De l'ambition pour les personnels et nos métiers

**Thème 3 :** Penser des alternatives pour une société plus juste et solidaire

**Thème 4 :** Pour un syndicalisme offensif, porteur d'espoir et moteur de progrès social

### Horaires envisagés :

09 h 00 - 09 h 30 : Ouverture

09 h 30 - 11 h 15 : Travail en commission

11 h 30 - 12 h 30 : Débat en séance plénière : rapports des commissions

12 h 30 - 14 h 00 : Repas

14 h 00 - 16 h 00 : Travail en commission

16 h 15 - 17 h 30 : Débat en séance plénière : rapports des commissions

17 h 30 - 18 h 00 : Votes, désignation de la délégation académique au Congrès national, clôture

**Pour participer :** déposer une demande d'autorisation d'absence auprès de votre chef d'établissement dès réception du présent bulletin académique, **attention, congés d'hiver à compter du 21 février**, ou, au plus tard, une semaine avant le Congrès, **soit le 11 mars**.

### Renvoyez par ailleurs le coupon ci-dessous à :

SNES-FSU, 19 avenue Édouard Droz, 25000 BESANÇON

### ou inscrivez-vous :

• par téléphone : 03.81.47.47.90

• par e-mail : s3bes@snes.edu

Une attestation de présence vous sera délivrée à l'issue des travaux. Repas et déplacements pris en charge pour les adhérents

### Coupon d'inscription

NOM : ..... Prénom : .....

Etablissement : .....

Téléphone : ..... Adresse électronique : .....

Prendra son repas sur place

## Compte rendu enquête réforme de nos statuts

L'enquête initiée par la section académique de Besançon avait pour objet de déterminer si les propositions ministérielles, sur fond de réduction de la dépense publique, avaient pour but non avoué la réalisation de substantielles économies. Elle a recueilli au 4 février 182 réponses. Les collègues de lycée représentent 52%, et parmi eux 72 interviennent dans le pré-bac, en premières et/ou terminales, certaines réponses qui renvoient à un exercice à la fois en pré-bac et en BTS n'ayant pu être exploitées par manque d'informations précises sur les services concernés. Les enseignants de collège représentent quant à eux 48 % des réponses. Par ailleurs, l'enquête n'abordait pas la situation des collègues d'EPS, des professeurs documentalistes ni celle des CPE, ce qui a été regretté, parce que les discussions sur leurs statuts relevaient d'échanges distincts avec le ministère (cf. <http://www.snes.edu/Fiches-de-travail.html> et <http://www.snes.edu/-Documentation-.html>).

L'enquête permet de constater d'emblée que les décharges, dans leur immense majorité sont rémunérées sous forme d'heures supplémentaires (HSA ou HSE), tant pour les heures de cabinet ou de laboratoire (72 %) que pour les heures de première chaire (69,6 %) et non pas sous forme d'allègement de service...

On constate, d'autre part, que les heures de laboratoire concernent un minimum de collègues (14 %) et que l'heure de vaisselle ne renvoie qu'à une seule réponse, ce qui pose, en creux la question du respect des textes et des situation. Les discussions actuelles doivent permettre, à tout le moins, une clarification pour que la prise en charge de ces heures ne dépende plus d'une gestion strictement locale.

Sur le plan financier, l'essentiel de l'impact de la réforme concerne donc, l'heure de première chaire et son remplacement par un système de pondération.

Pour les collègues intervenant premières et terminales, les données recueillies montrent que le système actuel de l'heure de première chaire coûte 56 heures. Avec une pondération de 1.1 pour toute heure effectuée en Première/Terninale, le cout s'élèverait à 59,5 heures, soit une augmentation de 6,25 %, sans économie, donc.

53 % des collègues enseignant en premières et terminales y effectuent 10 heures ou plus et ne seraient donc pas impactés financièrement par la réforme. À l'opposé 7 % des collègues effectuent 6 heures ou plus sans bénéficier actuellement de l'heure de chaire du fait de classes parallèles ou de décisions locales. On peut donc estimer, sur la base d'une pondération de 1.1, que 75 % des collègues seraient gagnants ou ne perdraient rien (car enseignant au moins 10 heures en premières et terminale) et que 22 % des collègues ne touchant rien actuellement (car enseignant moins de 6 heures ou dans des classes parallèles) toucheraient quelque chose.

Toutefois, sur la base des réponses à notre enquête, si la pondération était portée à 1.15, il en coûterait 66 heures (soit 17,85 % de plus que le système actuel de l'heure de première chaire) et la quasi-totalité des collègues concernés seraient bénéficiaires. Une piste possible de revendication à méditer dans le cadre large de la revalorisation de nos métiers : [http://www.snes.edu/IMG/pdf/tract\\_revalo\\_A4\\_02-2014\\_1\\_.pdf](http://www.snes.edu/IMG/pdf/tract_revalo_A4_02-2014_1_.pdf)..

Yannick Favory, Didier Vuillemot

## Courriels non sollicités : protégeons nos boîtes électroniques

En cette période de pré-élections professionnelles, des organisations syndicales envoient sur nos adresses mail académiques de la propagande électorale et des informations diverses en vue des élections de décembre 2014. Le SNES a, quant à lui, toujours fait le choix de ne communiquer de manière électronique qu'avec les adhérents qui lui en avaient expressément donné l'autorisation. Les personnes qui n'adhèrent pas au SNES reçoivent des informations sous format papier dans leur casier au sein de leur établissement et chacun peut s'informer par le biais des panneaux d'affichage syndical ou en contactant les sections départementales ou académiques. Pour nous, il est important que la boîte mail ne soit pas envahie par des courriels indésirés, alors qu'elle est déjà surchargée par les mails professionnels émanant des établissements.

D'un point de vue juridique, l'adresse mail professionnelle est une donnée personnelle. L'obligation d'avoir l'accord des intéressés pour des mailings est définie dans la loi 78-17, article 38, art. R.625-10 du code pénal.

Pour faire reculer cette pratique abusive, chacun peut répondre aux mails envoyé selon le modèle suivant : «Je souhaite me désinscrire de cette liste de mails. N'ayant pas sollicité ce mail, je vous demande par ailleurs de bien vouloir m'indiquer comment ce fichier a été constitué.».

<http://www.besancon.snes.edu/spip.php?article656>

Ludivine Krattinger-Couturier

## Message de votre S3

**Avez-vous pensé  
à renouveler  
votre adhésion au SNES ?**

Bulletin académique - SNES - BESANÇON

ISSN 0399 774x - CPPAP 0915 S 05578 - 19 av. Droz - 25000 Besançon

DISPENSÉ DE TIMBRAGE BESANÇON CTC

DISTRIBUÉ PAR LA POSTE

DÉPOSÉ LE 14/02/14

**P**

**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 